



Compte rendu sommaire du conseil municipal du 7 novembre 2016

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 20h00

Membres présents : Mrs Pierre AUBRUN, Vincent DESSERTAINE, Jérôme FAURE-BRAC, Frédéric LE PHILIPPE, Emmanuel PLATHEY Joël SIVRY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Diane DUMONT, Jeannette GAUDEAU, Béatrice BILLET, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

Excusés ayant donné procuration : Christine MALAQUIN à Jeannette GAUDEAU

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Frédéric LE PHILIPPE

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 05 septembre dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

L'assemblée est informée que les devis et les marchés suivants ont été signés :

05/09/2016	Honoraire modificatif du permis d'aménagé terrain lormoriat	Technique Topo	540 € ttc
12/09/2016	Fourniture et pose de faux-plafond salle nord	Sergent	2 481.08 € ttc
28/09/2016	Chauffe-eau bar maison pour tous	Sani-beaune	754.64 € ttc
28/09/2016	Extension BTS pour alimentation caméra route de Ruffey	SICECO	1 928.20 € ttc
30/09/2016	Détecteur de monoxyde de carbone église	Céleste	1 104 € ttc
10/10/2016	Révision générale du PLU	Initiative	34 776 € ttc
11/10/2016	Réparation candélabres L2 et L3 allée des oiseaux	SICECO	3 037.94 € ttc
02/11/2016	Aménagement voirie et arrêt de bus allée des oiseaux	ROUGEOT	26 170.32 € ttc
02/11/2016	Aménagement de trottoirs allée des oiseaux	ROUGEOT	12 299.00 € ttc
02/11/2016	Abribus	MDO	5 055.60 € ttc

Le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les bien suivants :

21/09/2016	Propriété AC 162-164-165 /allée du château	Consorts HENRIOT au profit de M CHERONT Arnaud
28/09/2016	Propriété AB 76 / 17 le Champy M. Mme GREN	
10/10/2016	Propriété AD 120 /ZA les Bruottées	SCI DUPASQUIER Haut au profit de SCI RATEAU

10/10/2016	Propriété AD 72 /rue du docteur Barolet	JCV Equipement au profit de SCI CEMAG
10/10/2016	Propriété AB 80 / 21 rue des Patis	M. Mme DUCLOS au profit de M. Mme THIBOUW
26/10/2016	Propriété AA 12-124-125-126 4 Chemin des 3 tilleuls	M. BOUR au profit de M. LAVOLLE François et Mme HUGOT Marion
02/11/2016	Propriété AB 83-85 / rue des Pasquiers	Mr VANARIO au profit de Mme CROUZY

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

20160159 – demande de subventions

Le conseil municipal indique que le dossier est incomplet, une demande sera faite à l'association pour complément d'information.

Point reporté à une prochaine séance.

201601560 – convention avec Ville de Beaune pour l'installation d'un relais Hertzien

M. le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de signer une convention concernant l'installation d'un relais hertzien destiné à la transmission des données par voie radioélectrique des caméras de vidéo protection sur un mât d'éclairage sportif du stade appartenant à Beaune.

Il propose la signature de ladite convention avec la ville de Beaune pour une durée de 3 ans et donne lecture des termes de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres, la signature de la convention avec la ville de Beaune.

20160161- demande de fonds de concours à la CABCS pour l'aménagement des arrêts de bus

Suite à l'implantation de l'EHPAD Allée des Oiseaux, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'aménager un arrêt de bus. Il donne lecture du devis (aménagement de la voirie pour installation abribus) de l'entreprise ROUGEOT pour un montant HT de 21 808.60 € et du devis (abribus) de MDO d'un montant HT de 4 213.00 €

Monsieur le Maire propose de solliciter la participation de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud au titre du fonds de concours, qui ne saurait dépasser 50 % du coût résiduel de l'investissement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte les travaux de mise en place d'un abribus et donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer la demande de subvention à hauteur de 50 % des devis et signer tous documents s'y afférents.

20160162- Transfert de nouvelles compétences au SICECO

La commune a adhéré au SICECO pour les compétences suivantes :

- Une compétence obligatoire : l'électricité
- Des compétences optionnelles

M. le Maire ajoute que, par arrêté en date du 29 avril 2016, Madame la Préfète a entériné la modification des statuts du SICECO, votée par le Comité Syndical le 16 décembre 2015 puis par une majorité qualifiée des communes adhérentes du SICECO.

Ces nouveaux statuts proposent aux communes trois nouvelles compétences :

- Distribution publique de chaleur, qui inclut les chaufferies bois
- Conseil en énergie partagé pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments
- Développement des énergies renouvelables

M. le Maire propose de transférer au SICECO la nouvelle compétence suivante, vu l'intérêt qu'elle représente pour la commune :

- Conseil en énergie partagé

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité Décide de transférer au SICECO cette compétence optionnelle.

20160163- baux Point Santé

M. le Maire indique que suite à la cessation d'activité de Mme COUILLEROT infirmière, le cabinet d'infirmier sera repris par Mmes GIACOMEL, RODIER et Mr GIBOULOT.

La location sera encadrée par trois baux professionnels pour un montant de 187.58 € mensuel chacun, ainsi que toutes les charges prévues dans les baux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver ces contrats de location, dans les conditions évoquées ci-dessus et autorise le Maire à signer lesdits baux et avenants.

20160164- rapport d'activités du SYMAB – exercice 2015

Le rapport produit par le SYMAB est présenté au conseil municipal. Ce document fait état de la liste des travaux réalisés pour les différentes zones d'activités (ZAED Beaune-Vignoles, ZAC de l'aérodrome, ZODEM des Maladières, zones les Gouteaux à Ladoix-Serrigny) et pour chacune des zones le bilan financier du compte administratif. Il en ressort que le compte administratif 2015 présente un résultat global (tous budgets confondus) en excédent de 628 801.99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne acte à M. Le Président du SYMAB de sa communication sur le rapport d'activités 2015 du SYMAB.

20160165-Rapport d'observations relatives à l'examen de la gestion de la CABCS

M. le Maire expose :

La Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle et à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud à compter de l'exercice 2008. Ce contrôle a été ouvert par courrier du 5 juin 2014.

Le domaine de l'examen porte sur :

- La situation financière
- La fiabilité des comptes
- Le transfert progressif de compétences des communes vers la communauté d'agglomération
- La mutualisation des services avec la commune de Beaune
- L'opération de création de la baignade naturelle de Montagny-les-Beaune
- La gestion des ressources humaines
- La compétence assainissement collectif et non collectif
- Le contrat de développement unique

A l'issue de la première phase d'instruction, un entretien préalable a eu lieu le 24 novembre 2014 avec le Président de la CABCS. La Chambre a ensuite, dans sa séance du 31 mars 2015, arrêté des observations provisoires qui ont été notifiées le 5/06/2015. Une réponse a été adressée par la communauté d'agglomération le 4/9/2015. Un rapport d'observations définitives a ensuite été envoyé le 27 octobre 2015.

Ce rapport accompagné des réponses reçues, a été adressé aux communes membres de cet établissement public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives relatif à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud de la Chambre Régionale des Comptes.

Questions et informations diverses

Mme Béatrice BILLET fait le compte rendu de la commission finances qui s'est réunie deux fois, ces réunions ont permis de faire le point sur le budget en cours et des définir les orientations pour 2017.

Mme Sandrine PONNAVOY donne lecture du compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 14 octobre dernier. Lors de ce conseil ont été abordés les sujets suivants : bilan de la rentrée 2016, fonctionnement périscolaire, sécurité des élèves, travaux réalisés au sein du pôle scolaire, règlement de l'école, livret scolaire unique, projet d'école, coopérative scolaire et sorties scolaires.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les travaux du contrôle d'accès à la Maison pour Tous sont terminés et la mise en service sera effective fin novembre.

Bureau Véritas a effectué les vérifications électriques et gaz de tous les bâtiments. Aucune observation a été émise.

M. le Maire signale que les résidents ont emménagé le 2 novembre à l'EHPAD Saint Vincent de Paul sis allée des Oiseaux.

Mme Sandrine PEREIRA fait le point sur les maisons fleuries. La remise des prix a eu lieu le 21 octobre dernier, 29 maisons ont été récompensées.

M. la Maire donne lecture d'un courrier du Département de Côte d'Or relatif à la réfection du marquage au sol du carrefour des RD 973 et 20 H. Les modifications envisagées par le Département sont :

- neutralisation de la voie d'insertion vers la RD 20 H pour les véhicules en provenance de Seurre par le RD 973
- alignement du marquage « cédez le passage » avec la rive de la RD 973
- neutralisation par marquage zébra uniquement et sur le 50 m de la 2^{ème} voie de circulation en sortie de RD 20 H, direction Beaune
- marquage d'une ligne continue sur 50 m contraignant les véhicules en provenance de l'Est par la RD 973 sur une seule voie.

La commune a manifesté son désaccord par courrier en date 17 octobre dernier.

Vœux du maire : samedi 7 janvier 2017 à 17h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire,